AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0184
FR0000053225-FS0050

19 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

METROPOLE TELEVISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 janvier 2016, la société Silchester International Investors LLP[1] (Time & Life Building, 1 Bruton Street, 5th Floor, Londres W1J 6TL, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société METROPOLE TELEVISION et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 331 125 actions METROPOLE TELEVISION représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions METROPOLE TELEVISION sur le marché.

[1] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* ».
[2] Sur la base d'un capital composé de 126 414 248 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.